

Image not found or type unknown



## Une reconnaissance de dette est- elle suffisante ?

Par **vava**, le **21/07/2010** à **23:59**

Bonjour, je suis séparée du père de mes enfants et d'un commun accord , le papa reste dans la maison jusqu'à la vente de celle-ci . Une reconnaissance de dette suffit-elle et doit elle être validée par un notaire , ou simplement nous la signons les deux et nous en gardons 1 ex chacun chez nous ?  
La somme ne sera fixée qu'au moment ou nous déciderons de la vendre , donc nous ne pouvons pas chiffrer de suite , mais juste stipuler qu'il me reviendra la moitié de la valeur de ce bien . Y a t-il un modèle à respecter ou un manuscrit de notre part conviendrait ? Merci